



Terrasse cloturee stipulee dans le bail mais pas faite

Par **cafouniet**, le **10/04/2012** à **16:43**

Bonjour, rnNous sommes en location dans un appartement en rez de chaussée, lorsque nous avons signé le contrat de location stipulait "terrasse clôturée". Comme nous aménagions dans un appartement neuf, le propriétaire nous a demande si il pouvait clôturer plus tard, nous avons été d'accord mais au bout de 3 ans et avec de multiples relances rien ne bouge. Nous avons des chiens qu'on aimerait laisse dehors la journée et nous voudrions notre tranquillité. Que pouvons nous faire pour que propriétaire clôture la terrasse?rnD'avance merci

Par **kgr**, le **11/04/2012** à **11:53**

Nous somme dans le même cas de figure!rnPas de clôture pas de jardin...rnC'est bien stipulé dans le bail que les travaux restent à finir mais c'est interminable!

Par **cafouniet**, le **14/04/2012** à **08:01**

bonjour, rnici autre nouvelle il nous demande maintenant de récupérer une des 2 salle de bain + wc (f4 en rdc avec 2 salles de bain et 2 wc) pour faire un autre appart et comme compensation financière il n'augmente pas le loyer cette année soit environ 180 euros.rnje ne pense pas que soit suffisant et vous?rnmerci